



Jean-Patrick GILLE

DÉPUTÉ D'INDRE-ET-LOIRE
Vice président de la commission des affaires sociales
Conseiller municipal de la ville de Tours



COMMUNIQUÉ DE JP GILLE SUR LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE



Rapport Gille

Jean-Patrick Gille, auteur du rapport parlementaire sur les métiers artistiques – adopté à l’unanimité – tient à réagir à la controverse actuelle sur les intermittents du spectacle.

Tout d’abord, il rappelle qu’évoquer un déficit d’un milliard des annexes 8 et 10 de l’assurance chômage est une approche purement comptable, qui n’a guère de sens. En effet, dans l’hypothèse où ce régime spécifique serait supprimé, le déficit ne passerait pas à zéro. Les intermittents basculeraient alors dans le régime général et continueraient à bénéficier de droits conséquents alors que leurs cotisations baisseraient de 100 millions.

L’Unedic elle même a ainsi pu établir que l’existence d’un régime spécifique pour les intermittents génèrent un surcoût par rapport à une affiliation au régime général de l’ordre de 320 millions d’euros.

À contrario et c’est un chiffre qui est peu cité, le recours important à l’intérim et aux CDD notamment dans l’industrie et les services produit un déficit de l’ordre de 7 milliards d’euros de l’assurance chômage. Ce sont donc en grande partie les salariés qui paient une organisation du travail qui les précarisent de plus en plus.

Enfin, il faut ajouter les 3,2 milliards d’euros que l’Unedic est contrainte de verser à Pôle Emploi pour un résultat de plus en plus contesté. La dernière enquête atteste qu’à peine 10 % des français lui font confiance pour leur procurer un travail.

Le chef de file de la délégation du Medef JF Pillard, qui représente la métallurgie ne veut plus soutenir l’industrie culturelle, pourtant non délocalisable et porteuse de richesse et de développement local, qui cotise à un taux plus élevé, alors qu’il ne dit mot sur le soutien que l’Unedic apporte à l’industrie automobile en finançant les périodes de chômage des intérimaires et des jeunes en CDD, qu’elle utilise massivement.

Une des pistes pour réduire le déficit de l’Unedic, qui est par définition un dispositif contra-cyclique, est de moduler les cotisations patronales en fonction du type de contrat, comme c’est déjà le cas pour l’intermittence et comme l’autorise la loi sur la sécurisation de l’emploi.

Il n’est ni juste ni équitable que l’artisan qui salarie et fidélise ses salariés en CDI paie le même taux que la grande entreprise qui utilise massivement l’intérim et les CDD de courtes durées de manière récurrente.

Vice-Président de la Commission des Affaires sociales, Jean-Patrick Gille tient à rappeler les éléments de consensus et ses principales propositions concernant le régime de l’intermittence :

- plafonnement du cumul mensuel rémunération plus indemnisation à 4000 € ce qui ferait déjà une économie de 32 millions d’euros,
- déplafonnement des cotisations assurance chômage, aujourd’hui, un artiste ne cotise que sur les premiers 12 000 € de son contrat
- lutte contre la permittence notamment dans le secteur du cinéma et de l’audiovisuel avec une obligation de proposer un CDI, à chaque salarié qui travaille plus de 600 h et une requalification automatique en CDI à partir de 900 h ;
- lutte contre le travail dissimulé ou non déclaré.